

Projet **A**limentaire **T**erritorial

des ARDENNES



FEUILLE DE ROUTE – 2018-2021



« L'agriculture locale au service
des ardennais »

Août 2018

HISTORIQUE



- 2016 : La Chambre d'Agriculture des Ardennes s'engage à coordonner la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial sur le département des Ardennes
- Juillet 2016 : Un projet est présenté en session et co-signé par le Conseil Départemental des Ardennes et le Préfet
- 2018 : La Chambre d'Agriculture des Ardennes effectue une demande de reconnaissance nationale pour ce Projet Alimentaire Territorial. Celle-ci n'est pas accordée et implique des révisions
- Juin 2018 : La Chambre d'Agriculture des Ardennes revoit sa copie et met en place un plan d'actions pour la période 2019-2021

STRATEGIE GENERALE



3 enjeux :

- Développer le consommateur local
- Créer et développer les filières agricoles
- Faire du lien entre les différents acteurs

FEUILLE DE ROUTE



- Mise en place d'une démarche participative pour formuler des objectifs opérationnels clairs



- Installation d'une gouvernance

- Définition d'un plan d'actions partagé



Démarche participative



- Créer une culture commune
- Associer des représentants de l'ensemble de la filière agricole et alimentaire
- Permettre à des acteurs qui ne se rencontrent pas de travailler ensemble
- Valoriser les initiatives existantes, publiques ou privées, sur l'ensemble du territoire
- Partagé un diagnostic agricole et alimentaire

Gouvernance



- Comité de pilotage
 - Animé par la Chambre d'Agriculture des Ardennes

 - Rôle :
 - ✦ impulser, orienter et valider les travaux
 - ✦ Assurer le suivi et l'évaluation

 - Composition : Signataires du Projet Alimentaire Territorial, collectivités territoriales, financeurs

Plan d'actions partagé



- Mise en place de groupes de travail thématiques
 - Animation déléguée
 - Rôle :
 - ✦ Etre force de proposition
 - ✦ Structurer et dynamiser les actions
 - Composition : représentatif de la pluralité des acteurs

ORGANISATION TEMPORELLE

